

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

OPTION : VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 100 pages dont 1 annexe et 1 plan

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend

le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes ingénieur au sein de la Direction Générale des Services Techniques de la communauté d'agglomération d'INGECO (75 000 habitants).

Le Président d'INGECO souhaite prendre la compétence voirie jusqu'à présent exercée par les communes la composant. Les élus ont demandé une homogénéisation des procédures et méthodes liées aux voiries. Ainsi plusieurs sujets ont été identifiés par le DGST comme nécessaires ou fédérateurs pour l'exercice de cette nouvelle compétence par l'intercommunalité.

Question 1 (7 points)

Vous rédigerez une note de synthèse à l'attention de votre directeur et du Président d'INGECO concernant le futur transfert de la voirie, ses enjeux et les points de vigilance nécessaires.

Question 2 (3 points)

Pour structurer la future équipe que vous serez en charge d'encadrer, le DGST vous demande de lui proposer un projet d'organigramme. Vous expliciterez les choix d'organisation que vous effectuerez.

Question 3 (3 points)

Face à des pratiques diverses selon les communes, voire à une absence de prise en compte, une des premières urgences identifiée par votre directeur est de clarifier les procédures relatives aux problématiques liées à l'amiante.

À ce titre, il vous est demandé de rédiger une note d'analyse et de propositions à ce sujet.

Question 4 (7 points)

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre, vos collègues du service urbanisme ont identifié que le carrefour des rues de la Liberté et de l'Égalité présentait des conditions de fonctionnement dégradées.

Ils vous ont donc demandé de proposer deux aménagements différents sur le plan 1 sous la forme d'une part d'un carrefour à feux et d'autre part d'un carrefour giratoire.

Les contraintes qui vous ont été communiquées sont les suivantes :

- Assurer la continuité entre les futures bandes cyclables situées sur les deux rues,
- Modifier les accès à la zone commerciale pour les gérer au niveau du nouveau carrefour,
- Assurer les continuités piétonnes.

En accompagnement des deux plans, vous rédigerez une note comparative entre les deux solutions présentant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Vous concluerez la note en préconisant la solution qui vous semble la meilleure en justifiant votre choix.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La compétence Voirie » - Étude partenariale - *GART/AdCF* - Avril 2018 - 46 pages
- Document 2 :** « La compétence voirie à la loupe » - *ADCF* - Janvier 2017 - 5 pages
- Document 3 :** « Responsabilités des maîtres d'ouvrage et dispositions à prendre lors d'opérations de fraisage, de démolition, de recyclage ou de réutilisation d'enrobés bitumineux » - Note d'information - *IDRRIM* - Décembre 2013 - 15 pages
- Document 4 :** « Désamiantage : Le casse-tête des enrobés bitumineux » - *chantiersdefrance.fr* - 4 novembre 2016 - 4 pages
- Document 5 :** « Amiante. Décret repérage avant travaux » - *fntp.fr* - 22 Juin 2017 - 3 pages
- Document 6 :** « Les carrefours giratoires urbains » - *CERTU* - Août 2010 - 5 pages
- Document 7 :** « Les carrefours à feux » - *CERTU* - Août 2010 - 6 pages
- Document 8 :** « Généralités sur les carrefours plans » - *CERTU* - Novembre 2010 - 3 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** Plan de situation du carrefour Liberté / Égalité - 1 page

Liste des plans :

- Plan 1 :** Plan du carrefour Liberté / Égalité - Format A3 - **4 exemplaires**
Le plan est à rendre en deux exemplaires avec la copie.

Attention, le plan 1 en format A3 utilisé pour répondre à la question 4 est fourni en quatre exemplaires dont deux sont à rendre agrafés à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.